

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1710 201

Le 10 novembre 2017

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* concernant les coûts de sécurité et de transport des ex-premiers ministres**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 27 septembre 2017 par le responsable d'accès aux documents du ministère de la Sécurité publique, et transmise à la Sûreté du Québec pour suivi approprié.

Plus précisément, votre demande est formulée comme suit :

1. « ... la somme des dépenses pour la sécurité et le transport des ex-premiers ministres Jean Charest et Pauline Marois. Dans le cas de M. Charest, du 9 septembre 2012 au 27 septembre 2017. Dans le cas de Mme Marois, du 16 avril 2014 au 27 septembre 2017 »;
2. « ... les détails de tous les voyages à l'étranger, avec les effectifs nécessaires et les frais liés aux déplacements, de même que la location, des chambres, comptes de dépenses pour les gardes du corps, etc. ».

La Sûreté du Québec est responsable des services spécialisés en matière de sécurité pour l'Assemblée nationale et pour la protection des personnalités politiques. Cependant, les restrictions prévues par la *Loi sur l'accès* ne nous autorisent pas à divulguer les renseignements demandés.

En effet, nous considérons qu'une telle divulgation permettrait notamment de dévoiler l'ampleur du plan d'action mis en place pour assurer la protection des ex-premiers ministres et aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'une personne et de leurs biens, et ce, conformément aux dispositions des articles 28, 28.1 et 29 de la *Loi sur l'accès*.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sylvianne Cassivi
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,